DISTRICT DE FOOTBALL
DE HAUTE SAONE

Vesoul, le 24 novembre 2026

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT FOOTBALL DE LA HAUTE-SAONE

CONVOCATION

Conformément à l'article 12.5.1 des statuts du District, les clubs de football de la Haute-Saône sont convoqués à l'Assemblée Générale du District qui se tiendra le :

JEUDI 10 DECEMBRE 2026 A 19H00 A VESOUL (Espace Villon - Montmarin)

Rappel : article 12.3 Représentants des Clubs

Le représentant du Club doit remplir les conditions générales d'éligibilité rappelées à l'article 13.2.1 des présents Statuts.

Le représentant direct du Club est le Président dudit Club, ou toute autre personne licenciée de ce Club et disposant d'un pouvoir signé par ledit Président.

Le représentant d'un Club peut représenter au maximum 2 clubs dont le sien, à condition de disposer d'un pouvoir en bonne et due forme signé par le Président de chacun des Clubs qu'il représente.

ORDRE DU JOUR :

-Ouverture de l'Assemblée Générale du District par le Président du District,
-Approbation du Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 27 juin 2026 (communiqué aux clubs sur site internet du District le 3 juillet 2026),
-Intervention du Président du District,
-Rapport financier exercice saison 2025/2026
-Budget prévisionnel saison 2026/2027
-Rapport du vérificateur aux comptes
-Vote suite à présentation documents financiers
-Désignation du cabinet d'Expertises comptable Agiliance Noidans les Vesoul, en qualité du commissariat aux comptes du District.
-Travaux en ateliers
-Retour des travaux en groupes
-Questions diverses.
-Clôture de l'Assemblée par le Président

Vérification des pouvoirs à partir de 18h30. Les conditions de tenue de cette Assemblée se feront en lien avec les règles sanitaires du moment, ainsi que le temps de convivialité qui suit les travaux.

Le Président du District,
Philippe PRUDHON

.....

DISTRICT FOOTBALL HAUTE SAONE - B.P. 50 325 - 70006 VESOUL CEDEX
Tél. : 03.84.76.30.18 – secretariat@haute-saone.fff.fr

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU DISTRICT FOOTBALL DE LA HAUTE-SAONE

POUVOIR

A présenter à l'Assemblée Générale ou à retourner au secrétariat du District AVANT LE MARDI 8 DECEMBRE 2026.

NOM DU CLUB .....

DONNE POUVOIR A MONSIEUR .....

ADRESSE .....

Pour le représenter à l'Assemblée Générale du District de Football de la Haute-Saône qui se tiendra **le JEUDI 10 DECEMBRE 2026 A 19h00 à Vesoul (Espace Villon).**
Tout club non présent et non représenté sera amendé de la somme de 70€.

Cachet du club Date Le Président du Club